

DELIBERATION CFVU-086-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relatif à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 septembre 2024

Objet de la délibération : Convention Faculté LLSH et DEG – ALM – Licence Géographie, Master GAED, Master GTDL

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 30 septembre 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université d'Angers

Signé le 05 novembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire.

Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 06/11/2024

CONVENTION DE FORMATION

UNIVERSITE D'ANGERS – ANGERS LOIRE METROPOLE

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01

Représentée par sa Présidente, Madame Françoise GROLLEAU

Ci-après désignée par les termes « L'université d'Angers ».

Et

Nom de l'établissement partenaire appelé également prestataire : Angers Loire Métropole (ALM)

Adresse de l'établissement : BP 80011 – 49020 Angers Cedex 02

Représenté par : Madame Corinne BOUCHOUX, Vice-Présidente dûment autorisée à agir en vertu de l'arrêté 2020-153 du 26 octobre 2020

Ci-après désigné par les termes « ALM »,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux ;

Vu les accréditations ministérielles pour les formations concernées ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La présente convention concerne 3 formations de l'Université d'Angers.

- **La licence Géographie et Aménagement** propose sur trois années un cursus général et une amorce de spécialisation professionnelle. Cette formation de géographie, gérée à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers, est sous la responsabilité de Lionel Guillemot, directeur du département. L'équipe enseignante comprend une vingtaine d'enseignants chercheurs et d'enseignants, ainsi que des intervenants issus du monde professionnel.

Réalisation d'un projet de diagnostic par an : Les enseignements d'outils et de méthodologie sont orientés

et mis au service de la réalisation d'un projet annuel, qui mobilise les apports des enseignements fondamentaux et apporte des compétences métiers indispensables. Il prend place au sein des UE Projets et Diagnostics. En Licence 2 et dans les deux options de Licence 3 (GST Géographie sociale et territoires et GE Géographie de l'environnement), les étudiants répondent à une commande réelle formulée par un partenaire de la formation ou un partenaire recherche (Laboratoire ESO Espaces et sociétés et/ou Laboratoire LPG Planétologie et Géosciences). La réalisation de ces projets comprend souvent des études et sorties de terrain en lien avec la réalisation des projets.

- **La mention de Master Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED) parcours Environnement, Territoires en Transitions, Aménagement, Participation (ETTAP)** est une formation de géographie gérée à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers sous la co-responsabilité d'Annabelle Morel-Brochet et Laure Cormier, enseignantes-chercheuses en géographie. Face aux enjeux environnementaux et sociaux majeurs auxquels se trouvent confrontés les territoires en France et dans le monde, ce parcours de Master a vocation à former des professionnel.le.s et/ou des chercheur.e.s en capacité de comprendre les enjeux socio-environnementaux des transformations à l'œuvre mais aussi d'être acteurs de ces transitions dans les collectivités, associations, etc. en charge de ces questions.
- **La mention de master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL)** est une formation tri-disciplinaire économie-géographie-gestion gérée à l'UFR Droit, économie et gestion de l'Université d'Angers sous la co-responsabilité de Marcelo Pires Negrão, enseignant-chercheur en géographie, et Isabelle Leroux, enseignant-chercheur en économie. Cette formation offre des débouchés dans le champ du développement local, de l'aménagement du territoire et de l'animation des réseaux territorialisés (entreprises, associations...).

Les 2 masters sont construits sur le format de l'alternance. Ils accueillent le public de la formation initiale, de la formation professionnelle et le public de la formation continue. Ils proposent des modules et ateliers co-construits avec les partenaires institutionnels et parfois assurés *in situ* par ces derniers selon les besoins de la formation et la nécessité de l'enseignement. Chaque année du master GAED-ETTAP, les étudiants non-alternants travaillent sur un projet à l'année porté par un commanditaire. Il prend place au sein des UE Projets et Terrains.

Le prestataire Angers Loire métropole (ALM)

Au regard de son expérience de longue date sur les thématiques visées et de sa connaissance du terrain, dans le cadre de cette convention, ALM, via sa direction Transition écologique, se donne pour objectif de permettre aux étudiants de :

- Découvrir l'environnement professionnel et faciliter le passage du monde de l'enseignement au monde professionnel en bénéficiant d'interventions dans le cadre de projets d'année ou de modules ; les champs thématiques peuvent varier en fonction des besoins en professionnalisation et des possibilités d'ALM ;
- Proposer des missions professionnelles en fonction des besoins thématiques et des possibilités d'ALM.

La présente convention a pour objet de définir et cadrer les modes de relations entre l'Université d'Angers et Angers Loire métropole (ALM). D'une durée de 4 ans, elle entre en vigueur au 2 septembre 2024 jusqu'au terme de l'année universitaire 2027-2028 (correspondant à la période d'accréditation de ces formations), avec la perspective d'un éventuel prolongement les années suivantes.

Le détail des projets envisagés à ce jour pour l'année 2024-2025 est précisé en annexe 2, à titre d'exemple. En effet, l'opportunité et les modalités des projets et collaborations sont discutés chaque année afin d'établir dans un premier temps leur faisabilité.

- En cas d'absence de disponibilité ou de besoins de la part de l'Université d'Angers ou d'ALM, la collaboration sera discutée l'année suivante.
- En cas de disponibilité et de besoins communs, une feuille de route sera co-construite entre la direction Transition écologique d'ALM et les responsables des formations concernées pour la rentrée universitaire concernée, et ceci pour chacune des formations concernées.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, pour la période pré-citée, les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières relatives à la collaboration entre l'Université d'Angers (facultés LLSH et DEG) et ALM sur les 3 diplômes suivants : la Licence de Géographie Aménagement et le master mention GAED-ETTAP (Faculté LLSH), ainsi que le master mention GTDL (Faculté DEG).

Ces formations sont accréditées pour la période 2022-2023 à 2027-2028 à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

Article 2 : Engagements de l'Université

L'université s'engage à :

- Fournir l'ensemble des documents et informations nécessaires à la bonne réalisation de la formation.

- Gérer l'ensemble des étudiants et stagiaires de la formation.
- Proposer à ALM le bénéfice de missions collectives à titre gracieux.
- Procéder à la rémunération des personnels de l'UA qu'elle mobilise ainsi qu'au paiement de l'ensemble des charges sociales et fiscales y afférent. Elle assure la prise en charge des éventuels frais de déplacement des intervenants qu'elle mobilise.

Article 3 : Engagements du partenaire

ALM s'engage à :

- Proposer régulièrement, et selon ses besoins, des commandes et projets tutorés, pouvant concerner une ou plusieurs des 3 formations mentionnées.
- Réaliser les présentations et interventions nécessaires à la mise en place et au bon déroulement desdites commandes et projets tutorés (présentation de la commande aux étudiants, temps de restitution intermédiaire et finale par les étudiants, visites de terrain, réalisation guidée de cas concrets, expertise et aide à la réflexion collective, debriefings collectifs ponctuels...). Les temps d'intervention et d'échanges peuvent avoir lieu dans les locaux de l'Université d'Angers, d'ALM ou in situ, selon les besoins. Les agents d'ALM seront mobilisés au maximum 12 heures par formation et par an.
- Mobiliser pour ces enseignements, dans le cadre des commandes, ses ressources internes et externes. Elle se voit confier la co-organisation avec le-la ou les responsables du module, après validation avec les responsables de la formation. Le contenu des interventions et le scénario pédagogique peuvent être modifiés d'une année sur l'autre en fonction de l'actualité et des ressources mobilisables par ALM.
- Mettre à disposition à titre gracieux tout ou partie de ses locaux en fonction des besoins pédagogiques
- Compléter tous les justificatifs attestant de la réalisation effective de la formation et les documents demandés par l'université dans le cadre de cette formation (feuilles de présence des bénéficiaires émargée après chaque séance, attestation de présence, etc.).
- Procéder à la rémunération des personnels d'ALM qu'elle mobilise ainsi qu'au paiement de l'ensemble des charges sociales et fiscales y afférent. Elle assure la prise en charge des éventuels frais de déplacement des intervenants qu'elle mobilise.
- Se conformer sans délai à toute consigne ou recommandation de l'Université (facultés LLSH et DEG) relative à l'action de formation.
- Garantir la qualité de la prestation et informer l'Université (facultés LLSH et DEG) des contraintes liées à sa mission et des difficultés rencontrées.

Article 4 - dispositions financières

Les prestations de formation assurées par ALM sont proposées à titre gracieux par ALM. Cette disposition financière

est révisable chaque année et fera l'objet d'un avenant en cas de modification.

A noter que dans le cadre des commandes et projets tutorés, ALM s'engage à mettre à disposition des étudiants les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif lorsque cela le nécessite, comme le remboursement des frais de déplacement et de restauration pour des distances supérieures à 30 km. Reprographies, impressions, supports éventuels de communication nécessaires à l'accomplissement de la mission sont également à la charge du commanditaire. La mise à disposition des moyens est définie en amont par les différentes parties lors de l'élaboration de la feuille de route.

Article 5 - propriété intellectuelle, confidentialité

Chaque partie considère comme strictement confidentiel tout support, idée ou concept pédagogique provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir la connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En particulier, chacune des parties s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés pédagogiques dont elle aurait été amenée à partager la connaissance du fait de l'exécution des formations relevant de la présente convention.

La documentation mise à la disposition des étudiants et stagiaires par l'équipe pédagogique constitue des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions du Code de la Propriété intellectuelle dont les enseignants sont seuls titulaires des droits d'auteurs.

Dans ces conditions, chacune des parties s'interdit formellement de :

- Reproduire, copier, diffuser, communiquer et/ou représenter tout ou partie de la documentation pédagogique ;
- Modifier et altérer toute marque et/ou inscription figurant sur tout ou partie de la documentation appartenant à chacune des parties ;
- En faire usage en dehors de la présente convention ;
- Porter à la connaissance de tiers, même partiellement, de quelque façon que ce soit, tout document ou support mis à sa disposition en application de la présente convention.

Chacune des parties s'engage à ce que ses équipes pédagogiques n'utilisent cette documentation que dans le cadre exclusif de la formation.

Aucune publication pédagogique ou communication auprès de tiers de la documentation appartenant à chacune des parties ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable et expresse de l'autre partie.

Article 6 : Modalités de résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 - Durée et prise d'effet

La présente convention est conclue pour les années universitaires 2024-2025 à 2027-2028 (02.09.2024 au 31.08.2028). Tout renouvellement fera l'objet d'une nouvelle convention.

Chacune des Parties pourra mettre un terme à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée à l'autre Partie au plus tard 2 mois avant la date de démarrage de la formation suivante. Le cas échéant, la prise d'effet de la résiliation ne saurait intervenir avant la fin de la formation en cours.

En tant que de besoin, les annexes de la Convention pourront être actualisées d'un commun accord entre les Parties, par voie d'avenant écrit dûment signé par celles-ci au plus tard 2 mois avant la date de démarrage de la formation suivante. A défaut, les annexes applicables au jour du renouvellement continueront de produire leurs effets à l'égard des Parties.

Article 8 - dispositions finales

Tout différend découlant de l'application de la présente convention sera réglé par voie de transaction et de conciliation. ALM et l'Université s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles rencontrées dans l'application de la Convention.

En cas de litige au titre de l'interprétation ou de l'exécution de la Convention, les Parties conviennent de porter le litige devant le Tribunal Administratif de Nantes, qui sera seul compétent.

Fait à Angers, en deux exemplaires originaux,

Le :

Pour La faculté de Lettres, Langues, Sciences Humaines

La Directrice

Valérie BARBE

Pour La faculté de Droit Économie Gestion

Le Directeur

Christophe DANIEL

Pour l'Université d'Angers

La Présidente

Françoise GROLLEAU

Pour Angers Loire Métropole

La Vice-Présidente

Corinne BOUCHOUX

ANNEXE 1 – Programme des formations

MASTER GAED-ETTAP (Environnement Territoires en Transition Aménagement Participation)

Le master ETTAP est conçu en alternance (du S1 au S4) à raison d'un rythme de 2 semaines ouvrées de cours + 2 semaines ouvrées de stage / emploi / mission professionnelle en fonction des étudiants.

Semestre 1

UE0 Mise à niveau

UE1 Communication 1

Démarches audiovisuelles 1

Anglais 1

UE2 Outils et méthodologies 1

Géomatique 1

Méthodologies d'enquêtes et pratiques de l'entretien 1

Diagnostic territorial 1

Montage et gestion de projet

UE3 Processus environnementaux et territoires 1

Cultures de la nature, regards sur l'environnement

Transition et développement durable

Changements environnementaux et globaux

Ressources naturelles et enjeux

Paysages

UE4 Acteurs et gestion de la transition 1

Compétences et fonctionnement des collectivités

Risques, sociétés, environnement 1

Acteurs de la transition

Droit et environnement

Économie sociale et solidaire et transition sociétale

Ville durable

UE5 Projets et terrain (mission collective ou alternance)

UE6 Insertion professionnelle 1 (selon statut de l'étudiant)

Semestre 2

UE7 Communication 2

Démarches audiovisuelles 2

Anglais 2

UE8 Outils et méthodologies 2

Géomatique 2

Méthodologies d'enquêtes et pratiques de l'entretien 2

Diagnostic territorial 2

Concertation, participation, médiation : principes

UE9 Acteurs et gestion de la transition 2

Préservation de la biodiversité

UE10 Ateliers thématiques 1

Eau et territoire

Agriculture et alimentation

UE11 Projets et terrain (mission collective ou alternance)

UE12 Insertion professionnelle (selon statut de l'étudiant)

Accompagnement à la recherche de stage et à l'emploi

Méthodologie du mémoire et de la démarche réflexive 1
Stage
Mémoire et soutenance

Semestre 3

- UE1 Communication 3
 - Anglais 3
- UE2 Outils et méthodologies 3
 - Géomatique 3
 - Production et analyses de données 1
 - Concertation, participation, médiation : applications
 - Indicateurs environnementaux et mesures d'impacts
- UE3 Processus environnementaux et territoires 3
 - Agroécologie
 - Gestion des ressources énergétiques
- UE4 Acteurs et gestion de la transition 3
 - Risques, sociétés, environnement 2
 - Enjeux sociaux territorialisés
 - Gestion des déchets et économie circulaire
 - Enjeux du logement et de l'habitat en contexte de transitions
- UE5 Ateliers thématiques 2
 - Dynamiques des géosystèmes
 - Les campagnes face à la transition
 - Paysages et aménagement
- UE6 Projets et terrain 3 (mission collective ou alternance)
- UE7 Insertion professionnelle 3
 - Méthodologie du mémoire et de la démarche réflexive 2
 - Projet d'insertion professionnelle

Semestre 4

- UE8 Communication 4
 - Anglais 4 (répartition vol par semestre)
 - Éloquence, actualité, arguments contradictoires
- UE9 Outils et méthodologies 4
 - Géomatique 4
 - Production et analyses de données 2
 - Diagnostic socio-environnemental
- UE10 Acteurs et gestion de la transition 4
 - Controverses environnementales, acteurs et conflits
- UE11 Ateliers thématiques 3 (Selon statut de l'étudiant)
 - Modes d'habiter et mobilités
 - Enjeux fonciers
 - Milieus sensibles
- UE12 Projets et terrain 4 (mission collective ou alternance)
- UE13 Insertion professionnelle 4 (Selon statut de l'étudiant)
 - Méthodologie du mémoire et de la démarche réflexive 4
 - Stage professionnel
 - Mémoire et soutenance

MASTER GTDL (Gestion des Territoires et Développement Local)

Le master GTDL est conçu en alternance (du S1 au S4) à raison d'un rythme de 2 semaines ouvrées de cours + 2 semaines ouvrées de stage / emploi / mission professionnelle en fonction des étudiants.

Semestre 1

- UE1 Module NE - Aménagement et compétences des territoires
 - Politiques d'aménagement en France et en Europe
 - Compétences des territoires et droit des collectivités
- UE2 Module NE - Socioéconomie des territoires
 - Économie géographique
 - Acteurs sociaux du territoire et stratégies sociales. Pré-diagnostic territorial
- UE3 Module ATI atelier Les nouvelles pratiques innovantes
- UE4 Module ATI atelier Les grands défis du management de projet
- UE5 Module ATI atelier Analyse des données
- UE6 Module Anglais appliqué 1
- UE7 Module 3PE Accompagnement à l'emploi

Semestre 2

- UE8 Module NE Management public et marketing territorial intégré
 - Management public
 - Marketing territorial intégré
- UE9 Module NE Environnement, bien-être, milieux de vie
 - Problématiques environnementales et stratégies écologiques
 - Milieux de vie : sports, loisirs, villégiatures. Enjeux pour les territoires
- UE10 Module ATI Atelier SIG, cartographie
- UE11 Module ATI Atelier Transformation des cadres professionnels : communiquer, piloter le changement
- UE12 Module ATI Atelier Big data, culture numérique, nouveaux enjeux territoriaux
- UE13 Module ATI Atelier Développement solidaire des territoires
- UE14 Module 3PE Missions professionnelles et suivis de dossiers (selon le parcours : professionnel ou recherche)

Semestre 3

- UE15 Module NE Développer et valoriser les ressources locales : emploi, habitat, logement
 - Travail, emploi, compétitivité et cohésion sociale
 - Habitat logement gentrification
- UE16 Module NE Mondes urbains en mutation, participation citoyenne
 - Villes créatives, nouvelles cultures urbaines
 - Design des politiques publiques et participation citoyenne
- UE17 Module NE Organisation économique et finances publiques
 - Organisation économique et plateformes numériques
 - Finances publiques
- UE18 Anglais appliqué 2
- Choix entre parcours professionnel ou parcours recherche
 - Parcours professionnel*
- UE19 Module Atelier Défis ruraux, services aux publics, innovation dans les milieux peu denses
- UE20 Module Atelier Conduite des projets dans les territoires, concertation territoriale et facilitation
- UE21.1 Module 3PE mission professionnelle, stage, mémoire
 - Parcours recherche*
- Module Atelier (1 au choix parmi les ateliers UE 19 et 20)
- UE21.2 Module Atelier 3PE - Projet de thèse

Semestre 4

Choix entre parcours professionnel ou parcours recherche

Parcours professionnel

UE22 Module Atelier Animer, promouvoir, redynamiser les territoires et centres-villes

UE23 Module Atelier Modes d'habiter et mobilités

UE24 Module Atelier Diagnostic territorial, expérimentation et évaluation des projets

UE25 Module Atelier Accompagner l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire

UE26 Module Atelier Accompagner la création, le développement, la reprise d'entreprises

UE27.1 Module 3PE Mission professionnelle, mémoire, soutenance

Parcours recherche

Module Atelier (1 au choix parmi les UE 22, 23, 24, 25)

UE27.2 Suivi, accompagnement de la recherche, soutenance

1 ou plusieurs missions professionnelles réalisées sur une période de 18 mois (semestres 2, 3 et 4).

1 ou 2 stages (selon statut FI ou FC)

Licence de Géographie et Aménagement

Programme

LICENCE 1	LICENCE 2	LICENCE 3
<p>UED 1.1 Géographie des territoires Villes, campagnes et interfaces 1 Géographie institutionnelle 1 Géopolitique 1 Géographie régionale France 1</p> <p>UED 1.2 Géographie de l'environnement Reliefs et climats</p> <p>UED 1.3 Géographie des sociétés Géographie sociale et culturelle 1</p> <p>UED 1.4 Aménagement : Acteurs des territoires et politiques publiques Aménagement urbain 1</p> <p>UED 1.5 Projets et diagnostics Initiation à la lecture de documents Diagnostic 1</p> <p>UET 1.1 Cultures géographiques Actu géo 1 Épistémologie de la géographie 1 Conférences focus 1</p> <p>UET 1.2 Expression écrite et orale</p> <p>UET 1.3 Langues vivantes</p> <p>UET 1.4 Méthodologie du travail universitaire</p> <p>UET 1.5 Pré-professionnalisation Études et métiers de la géographie</p>	<p>UED 2.1 Géographie des territoires Villes, campagnes et interfaces 2 Géographie institutionnelle 2 Géopolitique 2 Géographie régionale France 2 Géographie régionale Europe 1</p> <p>UED 2.2 Géographie de l'environnement Ressources et milieux naturels</p> <p>UED 2.3 Géographie des sociétés Habiter et pratiquer les espaces 1 : <i>Populations et territoires</i> Habiter et pratiquer les espaces 1 : <i>Habitat et logement</i> Géographie sociale et culturelle 2</p> <p>UED 2.4 Aménagement : acteurs des territoires et politiques publiques Aménagement urbain 2 Paysages et aménagement 1 Environnement et territoire 1 Urbanisme 1 Territorialisation de l'action publique 1</p> <p>UED 2.5 Projets et diagnostics Diagnostic 2</p> <p>UET 2.1 Cultures géographiques Actu géo 2 Épistémologie de la géographie 2 Conférences focus 2</p> <p>UET 2.2 Culture numérique</p> <p>UET 2.3 Langues vivantes</p> <p>UET 2.4 Pré-professionnalisation Études de terrain et métiers de la géographie</p>	<p>UED 3.1 Géographie des territoires Géographie régionale France 3 Géographie régionale Europe 2 Géopolitique 3</p> <p>UED 3.2 Blocs de spécialisation => Spécialisation Géographie de l'environnement Dynamiques de l'environnement et risques Projets et diagnostics 3 SPE GE OU => Spécialisation Géographie sociale et territoires Géographie sociale et développement territorial Projets et diagnostics SPE GST</p> <p>UED 3.3 Géographie des sociétés Habiter et pratiquer les espaces 2 : <i>Mobilités et transport</i></p> <p>UED 3.4 Aménagement : acteurs des territoires et politiques publiques Paysages et aménagement 2 Environnement et territoire 2 Urbanisme 2 Territorialisation de l'action publique 2</p> <p>UET 3.1 Cultures géographiques Actu géo 3 Épistémologie de la géographie 3 Conférences focus 3</p> <p>UET 3.2 Langues vivantes</p> <p>UET 3.3 Pré-professionnalisation Études de terrain, métiers & conférences pro</p> <p>UET 3.4 Stage</p>

ANNEXE 2 – Exemple de projets tuteurés et de collaboration

Les projets et modalités de collaboration étant discutés et définis, en fonction des besoins et opportunités, chaque année pour la rentrée suivante, l'annexe 2 présente - à titre d'exemple - ce qui est convenu pour 2024-2025.

MASTER ETTAP + Licence 2 de Géographie Aménagement

Les projets d'année des étudiants de la Licence 2 de Géographie, du Master 1 ainsi que du Master 2 ETTAP porteront en 2024-2025 sur le thème suivant : ***La biodiversité au sein des jardins privés au sein d'Angers Loire Métropole.***

Objectif

- Compléter la connaissance biodiversité du territoire (lien Plan biodiversité et paysages d'ALM, Atlas de la biodiversité intercommunal)
- Analyser les modalités d'accueil de la biodiversité (espèces faune / flore présentes, aménagements, pratiques de gestion...) dans des espaces privés

Méthode

- Mise en place d'un questionnaire pour réaliser des enquêtes de terrain dans différents quartiers et communes du territoire d'Angers Loire Métropole
- Validation du questionnaire par ALM
- Les terrains d'étude précis seront arrêtés en concertation entre la direction Transition écologique d'ALM et le Master ETTAP à la rentrée
- Réalisation de l'enquête de terrain auprès des particuliers
- Analyse de l'enquête
- NB : encadrement par l'Université, avec l'appui d'écologues (intervenants non-académiques). Lien également possible avec Végépolys (végétal local et acceptabilité des plantes locales) et avec Plante & Cité.

Livrables envisagés selon l'avancement des promotions d'étudiants

- Document simple et pédagogique expliquant la méthode de travail, le questionnaire réalisé, et analysant les retours des participants (visuels de synthèse)
- Document simple et pédagogique synthétisant les préconisations pour appuyer les particuliers dans la préservation de la biodiversité dans leurs jardins, mais aussi pour proposer des actions qu'Angers Loire Métropole pourrait mener en leur direction.
 - o Réalisation de préconisations pour le grand public pour renforcer la biodiversité dans les jardins privés
 - o Réalisation de préconisations à destination d'Angers Loire Métropole pour répondre aux besoins des particuliers afin de renforcer la biodiversité dans leurs jardins
- Réflexion autour de l'identification d'habitants-jardiniers ambassadeurs volontaires (via l'enquête) pour la mise en place d'un éventuel atelier participatif-test (selon avancement de la mission)

Année universitaire 2025/2026

En fonction des résultats du travail exploratoire à l'échelle d'ALM et du degré d'avancement de la mission au cours de l'année 2024-2025, il est envisagé la possibilité de poursuivre celle-ci en 2025-2026, voire de conduire des enquêtes plus ciblées sur certains quartiers ou communes d'ALM.

MASTER GTL

UE20 Module Atelier Conduite des projets dans les territoires, concertation territoriale et facilitation

Cette mission s'inscrit dans la continuité de la collaboration initiée en 2023-2024 et se prolongera jusqu'en 2025-2026 pour la construction du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) d'Angers Loire Métropole, volet acteurs économiques du territoire. Elle comprend une étude visant à identifier les filières les plus vulnérables aux changements climatiques, ainsi que les outils existants et les mesures nécessaires pour sensibiliser et accompagner les acteurs les plus concernés. L'objectif est de créer un référentiel pour mieux informer les filières économiques sur les impacts concrets du changement climatique, en collaboration avec les chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, ...) et autres acteurs locaux. Un outil local sera développé pour informer les entreprises volontaires sur les conséquences concrètes du changement climatique sur leur activité et les actions à envisager (accompagnement financier à un plan de résilience).

Objectif

- Identifier les actions et besoins sur le terrain en termes d'adaptation au changement climatique, auprès d'acteurs économiques ciblés

Méthode

- Mise en place de 3 groupes de travail d'étudiants, sur des secteurs économiques ciblés, avec deux filières par groupe de travail concernées
 - GT 1 : agriculture
Filières en cours de ciblage (élevage et maraichage envisagées)
 - GT 2 : tourisme
Filières en cours de ciblage (tourisme fluvial et musées/bâtis touristiques envisagées)
 - GT 3 : secteur à cibler (approvisionnement / services, envisagés)
Filières en cours de ciblage (banque/assurances et industrie ou logistique envisagées)
- Cadrage de la méthode de travail (ex. enquête par mail, entretiens en direct...) et des acteurs à contacter lors de réunions entre les groupes d'étudiants et les partenaires d'ALM qui les accompagneront (Chambre d'agriculture, ALDEV, Destination Angers, CCI)
- Réalisation d'une enquête auprès des filières ciblées et des entreprises directement ciblées par ALM et ses partenaires (Chambre d'agriculture, ALDEV, Destination Angers, CCI), avec proposition d'une base de questionnaire par ALM, à retravailler par les étudiants
- Analyse de l'enquête avec identification des typologies d'actions déjà menées par les acteurs et de leurs besoins
- Mise en place d'un 4^e groupe de travail à part, pour réaliser un travail visuel de projection sur les filières économiques du territoire d'ALM en 2050, encadré en direct par ALM

Livrables envisagés selon l'avancement des promotions d'étudiants

- Réalisation d'un poster par groupe contenant des schémas simples et diffusables, présenté par les étudiants lors d'un oral

Année universitaire 2025/2026

En fonction des résultats du travail, réalisation d'une méthode d'accompagnement des secteurs économiques ciblés au regard des besoins identifiés, avec un benchmark poussé sur les outils, par typologie (outils universels / par filières, outils de sensibilisation, outils de planification de l'activité économique...).